

Réunion publique commune « Enjeux agricoles » Pont-sur-Seine, le 10 janvier 2012 Synthèse

Date : 10 janvier 2012

Durée : 2h50

Participants : 160 personnes

Introduction

Echanges avec la salle

1. L'opportunité du projet
2. Les enjeux environnementaux
3. Les enjeux hydrauliques
4. Le projet et le territoire

Conclusion

Introduction

Patrick Legrand, Président de la Commission Particulière du débat public (CPDP), présente le débat public et le déroulement de la réunion. Daniel Collard, membre de la CPDP, anime les échanges.

Les deux maîtres d'ouvrage, Voies navigables de France (VNF) et l'EPTB Seine Grands Lacs présentent chacun leur tour leur projet. Ils présentent ensuite à deux voix, les liens entre leurs projets et les enjeux agricoles.

Echanges avec la salle

1. L'opportunité du projet

Un projet attendu

Plusieurs participants saluent l'apport du projet pour le développement économique du territoire. La Chambre d'agriculture de l'Aube « *l'attend depuis 40 ans* », le Conseil général de l'Aube a financé le creusement des casiers lors de la création de la centrale de Nogent-sur-Seine, dans l'objectif de construire le futur canal. Plusieurs participants se prononcent en faveur du scénario 3 : « *le scénario 3 est le plus équilibré* ».

Coût et financement

Certains s'inquiètent du financement du projet : « *est-ce que vous avez la capacité d'investir ?* » et du coût d'exploitation.

VNF indique que les études ont été financées par les régions Île-de-France et Champagne-Ardenne, le département de l'Aube, la ville de Nogent-sur-Seine et la CCI Troyes Aube. A ce stade, le financement du projet n'est pas bouclé, mais les collectivités et l'Europe devraient y contribuer : « *en moyenne, VNF investit 70 millions d'euros par an sur le bassin de la Seine, ce qui est compatible avec le montant du projet.* »

VNF explique que le surcoût d'exploitation serait minoré par l'utilisation 24 h sur 24 h de la voie d'eau, actuellement limitée à 12 h. Le coût d'exploitation supplémentaire serait de l'ordre de 150 000 euros annuels.

Lien avec le projet d'aménagement d'espaces endigués dans la plaine de la Bassée

« *L'inondation de Paris est un risque majeur. Le projet d'aménagement de la Bassée ne va-t-il pas être prioritaire par rapport à la mise à grand gabarit ? (...) Dans quelle mesure la décision d'un maître d'ouvrage est-elle influencée par celle de l'autre ?* »

VNF précise que les deux projets sont indépendants, même si certains points des décisions pourraient être partagés.

Apport du débat

« On est très heureux que les deux débats soient coordonnés et l'on va se retourner vers VNF pour étudier les idées qui vont sortir du débat », souligne l'EPTB Seine Grands Lacs.

2. Les enjeux environnementaux

Des participants saluent le caractère « éco responsable » du projet, puisqu'il diminue le nombre de camions : « Si on met tout sur des camions, pour faire le Grand Paris, il y aura un problème sur les routes, y compris en Seine et Marne » souligne un élu de l'Aube.

D'autres souhaitent la réalisation d'un « bilan carbone plus complet pour tenir compte de l'ensemble ».

Apport du débat

Un agriculteur propose aux associations « environnementalistes » qui se positionnent contre le projet, de travailler ensemble pour « montrer que l'agriculture est compatible avec l'environnement ».

3. Les enjeux hydrauliques

Plusieurs participants s'inquiètent de l'impact hydraulique du projet. Ainsi, la question des conséquences de la mise à grand gabarit sur les crues dans cette partie de la vallée de la Seine :

« Ce projet aura-t-il un impact positif ou négatif sur les crues en amont ? » ; « N'y-a-t-il pas quelque chose d'autre à faire ? » ; « Le canal pourrait-il aider à l'évacuation des crues ? »

A l'inverse, l'impact du projet sur le maintien de l'étiage est questionné : « on nous parle d'un usage de la voie d'eau 24 h sur 24. Mais aurons-nous assez d'eau l'été ? ».

VNF indique que le projet a pour vocation d'être neutre sur un plan hydraulique. Sa vocation n'est pas non plus d'être un gestionnaire de crue.

VNF a également mené des études en tenant compte de moyennes d'étiage sur 100 ans. Elles ont montré que les besoins en eau du canal ne seraient pas impactés par le projet, même en période de sécheresse. Le nouveau canal serait étanche, ce qui limiterait ses besoins en eau par rapport au canal actuel. VNF rappelle que le projet permettrait de pérenniser les 11 prélèvements en eau pour les besoins agricoles du secteur.

La contrainte de neutralité hydraulique a été intégrée à l'étude de chacun des scénarios présentés. Ces études ont été partagées avec l'EPTB Seine Grands Lacs et le Comité de pilotage de Monsieur Verdeaux.

Apport du débat

VNF rappelle que les deux maîtres d'ouvrage se sont engagés à faire vérifier leurs modèles hydrauliques par des experts indépendants.

4. Le projet dans le territoire

Lien avec d'autres projets d'aménagement du territoire

Certains participants évoquent le projet de plate-forme multimodale dynamique à Nogent-sur-Seine, envisagé dans la perspective de la mise à grand gabarit de la Seine : « *comment va être organisé le réseau routier autour ?* ».

Apport du débat

Patrick Legrand remarque que la tenue des deux débats publics simultanés permet d'aller au-delà des seuls projets techniques, en posant des questions plus larges sur leur insertion dans les territoires : « *plus on reprend les questions, plus les choses se partagent. On remarque déjà que les maîtres d'ouvrage ont modifié leurs réponses* ». Il convie l'assemblée à participer aux deux prochaines réunions, à Provins et à Montereau, sur le thème « des projets, des territoires ».

Impact des travaux et entretien

Certains s'inquiètent du rétablissement de « *l'ensemble des voies de circulation qui existent actuellement* », après les travaux. D'autres souhaitent savoir à qui revient l'entretien des berges et des cours d'eau.

VNF prévoit de rétablir l'ensemble des routes et des ponts du territoire concerné. Le maître d'ouvrage indique que les conditions d'entretien dépendent de la localisation des parcelles et propose de traiter cette question plus précisément si la décision de poursuivre le projet est prise. Un représentant d'un syndicat des eaux de la vallée estime que l'entretien des berges doit être fait prioritairement par les propriétaires riverains, et les invite à ne pas planter trop près du cours d'eau pour limiter les embâcles.

Conclusion

Patrick Legrand remercie les participants et les invite aux prochains rendez-vous du débat public.